

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 31 janvier 2017 à 13 h 00 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 00.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Versement de la contribution annuelle à la Table des préfets du BSL
- 4- Semaine de l'emploi 2017 – Recommandation organisme signataire de l'entente avec le CRD
- 5- Entériner l'appui à Espace-F dans le cadre de sa demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'exploration et au déploiement numérique du CALQ
- 6- Co.Mode Verte – Adhésion comme membre
- 7- GRH
 - 7.1 Démission de madame Mélissa Richard - poste Communications
 - 7.2 Autorisation signature lettre d'entente – transformation du poste Communications
 - 7.3 Affichage postes – Communications / Tourisme
 - 7.4 Fin de contrat et remplacement d'un membre de l'équipe COSMOSS
 - 7.5 Absence de la directrice générale – modalités de traitement
 - 7.6 Remplacement de la directrice générale – Modalités de traitement du directeur général adjoint
 - 7.7 Prolongation d'une période de probation
- 8- Édifice de La Matanie
 - 8.1 Proposition d'un bail pour espace locatif
- 9- Tourisme
 - 9.1 Demande d'aide financière – projet de service d'essence pour les motoneigistes au site du Relais de la Cache
 - 9.2 Production et impression d'un guide touristique bilingue pour La Matanie
 - 9.3 Adoption de la politique de tarification pour les espaces publicitaires des outils promotionnels touristiques de la MRC de La Matanie
 - 9.4 Promotion du TNO de Rivière-Bonjour dans le guide touristique 2017 de La Matanie

- 10- Annulation des soldes résiduaux disponibles sur règlements d'emprunts fermés
- 11- Règlement d'emprunt numéro 266-2015 – Réalisation de l'objet à un coût moindre que celui prévu initialement
- 12- Offre de services à Emploi-Québec – Entente pour le soutien au travail autonome (STA) pour l'année 2017-2018
- 13- Proposition de prolongation du contrat de télécommunications avec le CAUREQ
- 14- Tarification données géomatiques
- 15- Tarification – Renouvellement des données du Palo-Alto PA-500
- 16- Représentants de la MRC de La Matanie – Tournée régionale de consultation du MAMOT
- 17- État de situation – dissolution de la SOLIDE de la MRC de Matane
- 18- Rencontre d'informations sur la restructuration des réseaux des OH
- 19- Comité d'investissement
- 20- Varia
- 21- Période de questions
- 22- Fermeture de la séance

RÉSOLUTION 56-01-17

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité administratif sont présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 57-01-17

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent contribuent à parts égales au financement des activités de la Table des préfets;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la contribution a été prévu dans les prévisions budgétaires 2017 pour la partie attribuable aux fonctions législatives de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rivière-du-Loup assume la gestion administrative de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, laquelle n'est pas une personne morale légalement constituée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution annuelle de la MRC de La Matanie pour le fonctionnement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent, à la MRC de Rivière-du-Loup, laquelle s'élève au montant 1 250 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 58-01-17

SEMAINE DE L'EMPLOI 2017 – RECOMMANDATION ORGANISME SIGNATAIRE DE L'ENTENTE AVEC LE CRD

CONSIDÉRANT QU'Emploi-Québec a proposé la conclusion d'une entente avec le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent pour la coordination de l'activité « La Semaine de l'Emploi » dans les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'entente à intervenir prévoit la mise en place d'une Table *ad hoc* de concertation regroupant le CRD et un organisme par MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme identifié localement par les MRC doit être signataire de ladite entente projetée pour recevoir le financement relié à l'organisation de l'activité;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière édition de la Semaine de l'Emploi en Matanie, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane a assumé la coordination de l'activité et que la MRC est partie prenante du comité de travail local pour l'organisation de l'activité qui se tiendra dans la semaine du 27 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la conclusion d'une entente entre Emploi-Québec et le CRD du Bas-Saint-Laurent pour l'organisation de la Semaine de l'Emploi dans chacune des MRC;

DE proposer la SADC de la région de Matane comme signataire de l'entente avec le CRD pour le territoire de la MRC de La Matanie dans le cadre de la Semaine de l'Emploi 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 59-01-17

ENTÉRINER L'APPUI À ESPACE-F DANS LE CADRE DE SA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EXPLORATION ET AU DÉPLOIEMENT NUMÉRIQUE DU CALQ

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Espace F, une entreprise d'économie sociale reconnue, a déposé une demande d'aide financière au Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ), en collaboration avec PHOS, pour bénéficier du Programme de soutien à l'exploration et au déploiement numérique;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Morin, préfet, a transmis une lettre d'appui à Espace-F en raison des retombées positives sur l'ensemble de La Matanie de l'amélioration de leur plateau de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'envoi d'une lettre d'appui à Espace-F afin qu'il soumette une demande d'aide financière au Programme de soutien à l'exploration et au déploiement numérique du CALQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 60-01-17

CO.MODE VERTE – ADHÉSION COMME MEMBRE

CONSIDÉRANT QUE suite à la dissolution du CLD de La Matanie, la MRC de La Matanie est devenue détentrice de parts sociales privilégiées de la coopérative de solidarité La Co.Mode Verte;

CONSIDÉRANT QUE la MRC supporte le maintien d'une ressource sur son territoire, laquelle contribue à l'atteinte des actions identifiées dans son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'adhésion de la MRC de La Matanie à titre de membre de la Coopérative de solidarité La Co.Mode Verte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 61-01-17

DÉMISSION DE MADAME MÉLISSA RICHARD – POSTE COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la démission de madame Mélissa Richard, coordonnatrice communications et affaires publique, effective depuis le 23 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de madame Mélissa Richard et de lui transmettre une lettre de remerciements pour les services qu'elle a rendus à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 62-01-17

AUTORISATION SIGNATURE LETTRE D'ENTENTE – TRANSFORMATION DU POSTE COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT la démission de la coordonnatrice communications et affaires publique, effective depuis le 23 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les besoins du poste en communications et en relations publiques du poste sont appelés à changer avec la fin de l'entente de service avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent à la fin du mois d'avril 2017;

CONSIDÉRANT l'orientation de transformer le poste coordonnateur communications et affaires publiques, classe IV, en un poste de conseiller en communications et affaires publiques, classe III;

CONSIDÉRANT QUE le poste de conseiller en communications et affaires publiques fera l'objet d'un partage de service avec la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une lettre d'entente en lien avec la transformation du poste de coordonnateur communications et affaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif autorise la signature d'une lettre d'entente avec le SCFP, section locale 4602, pour permettre de transformer le poste coordonnateur communications et affaires publiques, classe IV, en un poste de conseiller en communications et affaires publiques, poste régulier temps complet de 35 heures/semaine, classe III;

QUE le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer la lettre d'entente avec la SCFP, section locale 4602.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 63-01-17

AFFICHAGE POSTES – COMMUNICATIONS / TOURISME

CONSIDÉRANT QUE le poste régulier de conseiller en communications et affaires publiques, classe III, est à pourvoir à la suite d'une démission;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'un congé de maternité, le remplacement du poste de technicienne récréotourisme est à prévoir;

CONSIDÉRANT QU'il est entendu avec le SCFP, section locale 4602, de faire l'affichage interne et externe simultanément pour les deux postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la réalisation des affichages suivants :

- Un poste régulier de conseiller(ère) en communications et affaires publiques, classe III;
- Un poste surnuméraire (remplacement congé de maternité) de technicien(ne) en récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 64-01-17

FIN DE CONTRAT ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE L'ÉQUIPE COSMOSS

CONSIDÉRANT la fin d'un contrat de travail en date du 31 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la réalisation de l'action « Mailleur », laquelle nécessite le travail d'un agent de liaison sur une base de 21 heures par semaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un affichage pour un poste de salarié contractuel dans le cadre de l'activité « Mailleur » de la démarche COSMOSS, de même que la conclusion d'une lettre d'entente avec le SCFP et la signature du contrat de travail.

QUE madame Nancy Desrosiers, soit la représentante de la MRC pour la signature des documents et pour siéger au Comité local de coordination (CLC) COSMOSS durant la période d'absence de la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 65-01-17

ABSENCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – MODALITÉS DE TRAITEMENT – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE POUR LES CADRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés que la directrice générale ne pourra être présente au bureau durant quelques semaines pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT les échanges entre les membres du comité et la décision de compenser l'écart entre le traitement actuel et la prestation d'invalidité provenant de l'assureur durant la période d'absence de la directrice générale en s'inspirant de la politique de la ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont d'avis de poursuivre la démarche pour l'élaboration d'une politique de travail pour la directrice générale et pour les cadres de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE soit compensé l'écart entre le traitement de la directrice générale et la prestation d'invalidité provenant de l'assureur, durant la période d'absence maladie de celle-ci, jusqu'à concurrence de 95 % du salaire brut pendant une période maximale de 17 semaines, le délai de carence étant assumé par la banque de congé de l'employée;

QUE les avantages auxquels l'employée a droit, soient maintenus durant la période d'absence maladie (régime de retraite, assurances collectives) à condition qu'elle verse sa quote-part;

QUE le comité administratif poursuive la démarche pour l'élaboration d'une politique de travail pour la directrice générale et pour les cadres de la MRC de La Matanie pour fins de recommandations au Conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 66-01-17

REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – MODALITÉS DE TRAITEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont été informés que la directrice générale ne pourra être présente au bureau durant quelques semaines pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme devra assumer l'intérim;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie n'a pas adopté de politique de travail pour son personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT QUE la politique de la ville de Matane précise qu'un employé cadre qui occupe temporairement un poste en sus de celui qu'il occupe déjà, voit son salaire majoré de dix pour cent (10 %);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE pour la durée de l'intérim à la direction générale de la MRC de La Matanie, le directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, reçoive une majoration de salaire de dix pour cent (10 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier GRH

La directrice générale informe les membres du comité administratif du suivi d'un dossier de gestion des ressources humaines avec le SCFQ, section locale 4602.

Édifice de La Matanie – Proposition d'un bail pour espace locatif

Les membres du comité administratif prennent connaissance de l'intérêt d'un locataire potentiel pour le local situé au rez-de-chaussée de l'Édifice de La Matanie (157, rue Saint-Pierre). Une rencontre sera tenue avec les membres du comité administratif pour préciser les besoins et attentes.

RÉSOLUTION 67-01-17

TOURISME – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET DE SERVICE D'ESSENCE POUR LES MOTONEIGISTES AU SITE DU RELAIS DE LA CACHE

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été transmise à la MRC de La Matanie, à titre de partenaire, pour un projet visant à assurer l'exploitation du Relais de la Cache, lequel est situé sur le TNO de Rivière-Bonjour et est essentiel à la desserte en essence des usagers du sentier Trans-Québec 5 de motoneige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement d'un montant de 1 000 \$ dans le cadre du volet « Innovation sociale » ainsi qu'un montant de 500 \$ dans le volet « Partenariat » de la *Politique de dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* de la MRC de La Matanie pour le projet intitulé «Projet de service d'essence pour les motoneigistes au site du Relais de la Cache » de l'Association des clubs de motoneiges de la Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 68-01-17

TOURISME – PRODUCTION ET IMPRESSION D'UN GUIDE TOURISTIQUE BILINGUE POUR LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie publie un guide touristique officiel, lequel est tiré à 12 500 copies;

CONSIDÉRANT la soumission de TC Média au montant de 10 900 \$, avant les taxes applicables, laquelle entreprise a réalisé les guides 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas lieu de demander une deuxième soumission pour éviter la création d'un guide concurrent et réduire l'effort de coordination par la personnel de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'accepter la proposition de TC Média au coût de 10 900 \$, avant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 69-01-17

TOURISME – ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TARIFICATION POUR LES ESPACES PUBLICITAIRES DES OUTILS PROMOTIONNELS TOURISTIQUES DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie offre des espaces publicitaires dans ses outils de promotion touristique pour les entreprises de la région;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend indexer de 2 % sa tarification de l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de tarification suivante :

POLITIQUE DE TARIFICATION – SAISON TOURISTIQUE 2017-2018	
Guide touristique officiel	Coûts avant taxes
Publicité 1/4 page	401 \$
Publicité 1/2 page	572 \$
Publicité 1 page	936 \$
Publicité C2 (couvert intérieur)	1 373 \$
Publicité C3 (couvert arrière)	1 373 \$
TourismeMatane.com	
Îlot publicitaire annuel sur TourismeMatane.com	364 \$
Bureau d'accueil touristique	
Dépliants promotionnels (membres de l'ATR Gaspésie, OSBL et annonceurs Guide ou Web)	Gratuit
Dépliants promotionnels (autres)	47 \$
Affiches (max. de 5 affiches promotionnelles)	57 \$
Menu de restaurant pour consultation	67 \$
Mix-Médias (Guide touristique officiel et TourismeMatane.com)	
1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	661 \$
1/2 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	832 \$
1 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 144 \$
C2 (couvert intérieur) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 581 \$
C3 (couvert arrière) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	1 581 \$
Section offre hivernale: 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com	416 \$
Promotion	
Rabais aux nouveaux annonceurs	52 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 70-01-17

TOURISME – PROMOTION DU TNO DE RIVIÈRE-BONJOUR DANS LE GUIDE TOURISTIQUE 2017 DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite faire connaître le potentiel récréotouristique des Chic-Chocs et des municipalités forestières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation du TNO de Rivière-Bonjour au financement du Guide touristique officiel de La Matanie pour un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 71-01-17

TOURISME – FÉLICITATIONS À L'ÉQUIPE POUR L'ORGANISATION DE LA TDLG

CONSIDÉRANT QUE la Traversée de la Gaspésie (TDLG) en ski de fond et raquette a complété sa 15^e édition, intitulée pour l'occasion la Grande traversée du Saint-Laurent, soit une croisière hivernale de Gaspé à Montréal, en passant par Matane, La Malbaie, Québec et Montréal;

CONSIDÉRANT QUE 350 personnes ont pris part à cette croisière, dont 250 participants sportifs et 100 bénévoles, journalistes et invités dont plusieurs personnalités connues faisaient également partie du voyage, notamment la présence de Julie Payette, présidente d'honneur, Isabel Richer et Sophie Faucher, porte-paroles officielles, Emmanuel Bilodeau, ambassadeur et de Gilbert Rozon, contribuant ainsi à augmenter la visibilité de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE l'escale matanienne a connu un immense succès pour son accueil, ses activités et l'animation offerte aux participants à l'événement et a suscité des commentaires positifs autant des personnes impliquées dans l'organisation locale que des croisiéristes;

CONSIDÉRANT QUE suite au passage de la Grande traversée du Saint-Laurent en Matanie, la région a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, des articles ayant parus tout au long de la semaine, et d'autres suivront au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT la présence de près de 10 journalistes régionaux et internationaux a permis à l'événement d'obtenir une visibilité médiatique importante et que parmi les médias présents, on retrouvait notamment le journal Le Monde, le magazine Découvertes, les guides de voyage Ulysse, le Devoir et le Géo Plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE transmettre une lettre de félicitations à l'équipe qui a travaillé de concert avec la Traversée de la Gaspésie (TDLG) à l'organisation de l'escale en Matanie dans le cadre de la 15^e édition, intitulée la Grande traversée du Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 72-01-17

RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS (ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe de la présente résolution, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe. Le protocole d'entente « Entente de gestion concernant la réfection, l'amélioration ou la reconstruction des traverses de cours d'eau du domaine de l'État dans la région du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'Entente Canada-Québec » entre le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et la MRC de La Matanie, en lien avec le règlement n° 246-2010 est réputé faire partie intégrante dudit règlement identifié à l'annexe.

QUE la MRC de La Matanie informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital.

QUE la MRC de La Matanie demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Annexe

No du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduel à annuler
					Fonds général	Subvention			
246-2010	130 900 \$	125 500 \$	106 964 \$	76 200 \$		30 764 \$			18 536 \$
247-2010	3 416 000 \$	3 416 000 \$	3 017 900 \$	3 017 900 \$					398 100 \$
251-2011	590 125 \$	590 125 \$	525 900 \$	525 900 \$					64 225 \$
260-2014	54 500 \$	54 500 \$	52 520 \$	52 520 \$					1 980 \$
264-2014	65 500 \$	65 500 \$	62 500 \$	62 500 \$					3 000 \$

* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 73-01-17

OFFRE DE SERVICES À EMPLOI-QUÉBEC – ENTENTE POUR LE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA) POUR L'ANNÉE 2017-2018

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour le service aux travailleurs autonomes et le soutien des dossiers en cours;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent d'Emploi-Québec a manifesté son intérêt pour conclure une nouvelle entente, pour le période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre de la mesure Soutien au travail autonome (STA) avec la MRC de La Matanie dans une lettre datée du 10 janvier 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite poursuivre sa relation avec Emploi-Québec, laquelle participe à sa mission de soutien à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la création et au maintien d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a pris connaissance du Guide de présentation d'une offre de service 2017-2018 d'Emploi-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à supporter quatorze (14) projets d'entreprises présentés par au moins quatorze (14) promoteurs participant à la mesure STA;

CONSIDÉRANT QUE le montant forfaitaire prévu pour chacun des projets acceptés est de 1 841 \$, pour un montant annuel total de 25 774 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance de la proposition d'offre de services préparée par la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le comité administratif autorise la transmission de la proposition d'offre de services préparée par la MRC de La Matanie en vue de la conclusion d'une entente de service avec Emploi-Québec pour la mesure de Soutien au travail autonome(STA) pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

QUE monsieur André Morin, préfet, et monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint, soient et sont autorisés à signer l'entente de service à intervenir entre la MRC de La Matanie et Emploi-Québec région Bas-Saint-Laurent;

QUE monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint ou madame Nancy Desrosiers, directrice gestion financière, soient et sont autorisés à signer les demandes de versement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 74-01-17

PROPOSITION DE PROLONGATION DU CONTRAT DE TÉLÉCOMMUNICATIONS AVEC LE CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le réseau de communication commun des MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia, mis en place par les MRC pour les services de sécurité incendie de leur territoire, est aussi utilisé aussi par les services ambulanciers qui desservent les territoires des trois (3) MRC et que le CAUREQ est mandataire du Centre intégré de Santé et des Services Sociaux pour la conclusion de l'entente de partage des coûts pour le secteur de la santé;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 198-03-12 autorisant la conclusion de l'entente relative à la radiocommunication entre avec les MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia, cette dernière est mandatée pour conclure l'entente avec le CAUREQ pour et au nom des trois MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia entend soumettre une offre de prolongation de ladite entente jusqu'au 31 décembre 2018 incluant une indexation de prix de cinq pour cent (5 %) pour une valeur annuelle de 57 769 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie mandate la MRC de La Matapédia pour soumettre une proposition de prolongation de l'entente avec le CAUREQ jusqu'au 31 décembre 2018, incluant une indexation annuelle de 5 % de son prix, et pour signer les documents requis avec le CAUREQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 75-01-17

TARIFICATION DONNÉES GÉOMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reçoit un nombre grandissant de demandes d'achat ou de partage de données relatives à ses mandats en aménagement du territoire et en évaluation foncière, notamment d'entreprises privées;

CONSIDÉRANT QUE ces données ont une valeur économique importante et nécessitent des investissements récurrents pour leur tenue à jour;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* du gouvernement du Québec prévoit des frais de 0,45 \$ par unité d'évaluation pour une copie d'un extrait du rôle d'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE les données du rôle d'évaluation sont associées à des bases de données géomatiques où chaque unité foncière constitue un polygone géo-référencé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

DE facturer la fourniture des données géomatiques liées aux matrices graphiques au coût unitaire de 0,45 \$ par polygone ou point, en plus du temps de préparation des données et de transmission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 76-01-17

TARIFICATION – RENOUVELLEMENT DES DONNÉES DU PALO-ALTO PA-500

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie assure la sécurité des données transitant sur l'Inforoute du Bas-Saint-Laurent de son territoire en bloquant les menaces de sécurité et les sites Internet dont le contenu est inapproprié;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le bon fonctionnement de son pare-feu la MRC doit maintenir à jour ses contrats d'entretien informatique, notamment les bases de données virales et les adresses URL inappropriées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu une soumission de 3 112,50 \$, avant taxes, de Satori Interréseautage inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien du Palo-Alto PA-500 au coût de 3 590,09 \$, taxes incluses, auprès de la compagnie Satori Interréseautage;

D'autoriser le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, à signer les documents et faire les suivis des contrats d'entretien informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 77-01-17

REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE – TOURNÉE RÉGIONALE DE CONSULTATION DU MAMOT

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la Sécurité publique et de la région de Montréal, monsieur Martin Coiteux, a transmis une correspondance le 21 décembre 2016, pour que la MRC de La Matanie désigne trois (3) représentants pour une rencontre à intervenir dans le cadre d'une tournée de consultation sur la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, laquelle inclut la gestion du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE désigner le préfet, monsieur André Morin, le préfet suppléant, monsieur Réginald Desrosiers, et le maire de Matane, monsieur Jérôme Landry, à titre de représentants de la MRC de La Matanie, pour assister à la rencontre sur la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jérôme Landry, maire de Matane, quitte la séance. Il est 14 h 42.

État de situation – dissolution de la SOLIDE de la MRC de Matane

La directrice générale informe les membres du comité administratif que la déclaration d'intention concernant la dissolution de la SOLIDE de la MRC de Matane a été publiée au Registre des entreprises du Québec. Une convention de transfert sera prochainement transmise pour finaliser la dissolution.

Rencontre d'information sur la restructuration du réseau des OH

La directrice générale informe les membres du comité que MRC de La Matanie a été sollicitée par la SHQ pour fournir un appui logistique pour la tenue d'une rencontre d'information dans le cadre de la démarche de restructuration du réseau des OH.

RÉSOLUTION 78-01-17

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES – ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 223-04-16 du Conseil de la MRC de La Matanie adoptant diverses politiques dont : la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* établissant les critères d'admissibilité et les modalités de l'aide financière et mandatant le comité administratif pour le suivi des demandes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie refuse les demandes de dons et commandites qui ne répondent pas aux critères de la politique;

CONSIDÉRANT la demande de participation financière de l'Association des aménagistes régionaux du Québec pour l'organisation de son colloque régional annuel dans la MRC de La Matanie, les 5 et 6 octobre 2017;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'admissibilité de la demande à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et la présentation du dossier aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT QUE les contributions consenties sont généralement associées à un partenariat en contrepartie d'une visibilité pour la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la demande de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) et accorde un montant de 539 \$ du volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale*;

QUE le préfet et la directrice générale ou la directrice gestion financière soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MAISON L'ENTRE-TEMPS

La directrice générale informe les membres du comité administratif de la demande d'aide financière pour le projet « *Expérience novatrice d'une offre de services permettant la reconstruction de la vie des femmes victimes de violence conjugale dans la région du Bas Saint-Laurent* ». Elle mentionne qu'une correspondance sera transmise indiquant les motifs pour lesquels le projet n'est pas retenu. Toutefois, il y a eu des échanges entre le préfet et la PDG du CISSS du Bas-Saint-Laurent en lien avec ce projet.

VARIA

RÉSOLUTION 79-01-17

Il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*